

Date et heure d'effet

à **00:00**

CONDITIONS PARTICULIÈRES DU CONTRAT D'ASSURANCE VÉLO

Votre gestionnaire sinistre :		Votre courtier conseil :
Berilish SAS	+1	Berilish SAS
54 Avenue de la Motte-Picquet, 75015 Paris	+1	54 Avenue de la Motte-Picquet, 75015 Paris
Téléphone: 09 72 50 75 40	+1	Téléphone: 09 72 50 75 40
E-mail: gestion@berilish.com	П	E-mail : lucie@berilish.com
SIREN: 844 505 495	1	SIREN: 844 505 495

Votre assureur:

Wakam

120-122 Rue Réaumur, 75002 Paris

SIREN: 562 117 085

Soumis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

Vos informations

L'Assuré conducteur principal :	
Nom et Prénom :	
Date de naissance :	
Profession:	
Adresse:	
Véhicule assuré:	
Modèle du vélo :	Marque du vélo :
N° de gravage :	Vitesse maximale :
Prix du vélo :	Date d'achat :
Type du vélo :	Classification:
Usage:	Traceur GPS:





A souscrit à l'extension « Valeur à neuf »

Lorsque la garantie est précédée d'une coche verte ✓ la garantie est acquise.

Lorsque la garantie est précédée d'une croix rouge 🔀 la garantie n'est pas acquise.

quise Non	Garanties	Franchises (TTC)	Plafonds (TTC)
Domr	mages suite à un accident attentats et actes de terrorisme	de la valeur du vélo avec un minimum de : - 50€ pour les vélos dont la valeur à neuf est inférieure à 500€ 100€ pour les vélos dont la valeur à neuf est supérieure ou égale à 500€	Valeur du vélo vétusté déduite dans la limite d'un montant maximum de 8000€
Catas	strophe technologique	Néant	Valeur du vélo vétusté déduite dans la limite d'un montant maximum de 8000€
Catas	strophe naturelle	Franchise légale	Valeur du vélo vétusté déduite dans la limite d'un montant maximum de 8000€
Vol Sous exigé	condition du respect des protections es*	de la valeur du vélo avec un minimum de : - 50€ pour les vélos dont la valeur à neuf est inférieure à 500€ 100€ pour les vélos dont la valeur à neuf est supérieure ou égale à 500€	Valeur du vélo vétusté déduite dans la limite d'un montant maximum de 8000€
Indivi	duelle accident,	Aucune franchise, les montants sont forfaitaires par événements.	Montants non cumulables, pour plus d'informations veuillez consultez les Conditions Générales associées.
- Déc dont - Qua - Par - Pert - Pert d'una - Pert d'una - Pert du pa - Pert du pa	ement garantis: cès de l'assuré, complément pour les funérailles adriplégie aplégie te totale et permanente d'un membre te totale et permanente de la vision te totale et permanente de la vision te totale et permanente de la vision te totale et permanente de la parole e totale et permanente de la vision ceil te totale et permanente de l'audition e seule oreille te totale et permanente du coude te totale et permanente de la hanche, cignet, du genou ou de la cheville te totale et permanente de toute la hoire inférieure te totale et permanente de l'usage		25 000 € 1500 € 25 000 € 25 000 € 12 500 € 12 500 € 12 500 € 12 500 € 5 000 € 5 000 € 5 000 € 5 000 €

* Protections contre le Vol exigées

La garantie vol est acquise sous réserve que le vélo assuré ait fait l'objet d'un gravage agréé (enregistrement sur le Fichier National Unique des Cycles Identifiés)et le vélo doit être équipé d'un système de protection antivol agréé FUB ou SRA.

Attention En l'absence des protections exigées contre le vol, la garantie vol ne vous est pas acquise.

Le vélo assuré correspond à un cycle manuel ou à pédalage assisté tel que défini à l'article R 311-1du Code de la route, c'est-à-dire équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance continue maximale de 0,25 kilowatt ou 250 watts dont l'alimentation est réduite progressivement et interrompue lorsque le vélo assuré atteint une vitesse de 25 km/h ou plutôt si le cycliste arrête de pédaler. En dehors, de la définition, ci-dessus, aucun cycle n'est assuré au titre du présent contrat.



Cotisatio	n

Vous êtes co	uvert(e) pour la périod	e du	à 00:00	au	à 23:59	
Cotisation an	nuelle TTC :	(montant d	le la cotisatio	on annuelle taxes et	frais inclus)	
dont	Frais de Dossier : Taxes Totales :					
	Cotisation Catastrophe naturelle TTC : dont de taxes					
	Taxe Attentat :					
au	ent : ptant à régler à la sou dont les frais de do s suivants seront effe	ssier de et o	dont la taxe at	ttentat der	non remboursables.	
Échéance du prélèvement		Période pré	levée	Montant du prélèvement		
Renouvellem						
	era renouvelé tous les ai ois avant la date d'échéa		ction sauf déno	onciation d'une des p	arties moyennant un	
En application	de la loi Hamon la résilia	ition par un autre assi	ureur est possi	ble au bout d'un an d	e contrat movennant	

Les autres cas sont stipulés aux Conditions Générales.

Vous avez également la possibilité d'user de votre droit de renonciation au contrat dans les 14 jours suivant sa conclusion sauf si vous demandez expressément son application pour quelque raison que ce soit.

Pièces à transmettre

À la souscription : 🔗 Facture d'achat de l'antivol en U ou un bloc-disque

- Pièce d'identité
- Facture d'achat du vélo ou attestation sur l'honneur de la valeur de ce dernier.
- Certification de gravage

En cas de sinistre :

un préavis d'un mois.

En cas de dommages matériel (vol, tentative de vol, vandalisme et accident):

- ✔ Un justificatif de domicile en France au nom de l'assuré complété éventuellement d'une attestation d'hébergement (valide de moins de 3 mois).
- Copie du Procès-verbal de plainte.

En cas de dommage(s) corporel(s):

- ▼ Tous les éléments justificatifs (tels que, sans que cette liste ne soit limitative : les certificats médicaux relatifs au(x) dommage(s) corporel(s), au traitement, à l'état actuel ou antérieur) établissant les circonstances entourant le(s) dommage(s) corporel(s).
- En cas de décès : le certificat médical indiquant la cause exacte du décès.



Attention L'assuré déclare avoir vérifié les déclarations indiquées sur les présentes Conditions

Toute omission ou fausse déclaration sur les renseignements fournis pourrait entraîner la nullité du contrat ou exposer le souscripteur à supporter tout ou partie des indemnités dues en cas de sinistre conformément aux articles L.113-8 et L.113-9 du Code des Assurances). En cas de circonstances nouvelles en cours de contrat concernant les informations transmises l'assuré ou le souscripteur doit déclarer ces circonstances via le service réclamation au plus tôt.



Traitement de vos données personnelles

Dans le cadre des services et produits que Berilish et Wakam ainsi que leurs partenaires vous fournissent, vous êtes amené(s) à communiquer des données personnelles vous concernant, telles que : Données relatives à votre identité (nom, prénoms, adresse postale, numéro de téléphone, adresse e-mail...) ; Données relatives au titulaire de la police d'assurance (numéro de police d'assurance, numéro de compte bancaire, données de carte de paiement, facturation, historique de paiement...) ; Données relatives aux réclamations (numéro de réclamation, date et motif de la perte, historique des appels, détails de la perte, numéro de référence de la police et documents supports...) ; Données sur l'appareil couvert (marque, modèle, numéro de série, numéro d'immatriculation, numéro d'identification, date d'achat...) ; Données relatives aux infractions, condamnations et mesures de sûreté ; Données personnelles dites « sensibles », telles que des données de santé.

Il se peut que nous ne soyons pas en mesure de vous fournir des produits ou services spécifiques si vous ne nous fournissez pas certaines données personnelles.

Ces données personnelles peuvent être utilisées pour les finalités suivantes: La gestion de votre contrat et police d'assurance, l'exécution des garanties du contrat (y compris la gestion de sinistres) et la gestion des réclamations et des contentieux, ces traitements étant nécessaires à l'exécution de votre contrat; Le contrôle et la surveillance des risques, cela nous permettant de prévenir les activités frauduleuses et d'assurer le recouvrement des sommes dues et étant donc nécessaire aux fins de nos intérêts légitimes; L'élaboration de statistiques et d'études actuarielles, cela nous permettant d'améliorer les offres et services proposés et étant donc nécessaire aux fins de nos intérêts légitimes; La lutte contre la fraude à l'assurance et la lutte contre le blanchiment d'argent afin de nous conformer à nos obligations légales.

Ces données personnelles seront conservées pour la durée strictement nécessaire à la fourniture du service et à l'exécution du contrat, selon notre politique de conservation des données, ou selon les dispositions légales applicables.

Divulgation de vos données personnelles

Vos données personnelles peuvent être divulguées aux tiers suivants : Aux sociétés de notre groupe telles que notre maison mère et les sociétés qui lui sont affiliées ; A nos prestataires de services et sous-traitants, pour les besoins de la gestion et l'exécution de votre contrat ; A d'autres compagnies d'assurance (intermédiaires, réassureurs) ; Aux autorités publiques, afin de prévenir ou détecter la fraude ou toute autre activité criminelle et afin de satisfaire à nos obligations légales et réglementaires.

Transferts internationaux de vos données personnelles

Nous pouvons être amenés à transférer vos données personnelles en dehors de l'Union Européenne, notamment dans des pays n'étant pas considérés comme fournissant un niveau de protection suffisant selon la Commission européenne. Afin d'assurer un niveau de sécurité adéquat, ces transferts seront encadrés par les clauses contractuelles types établies par la Commission européenne, ou par d'autres garanties appropriées conformément à la règlementation relative à la protection des données en vigueur.

Vos droits

Conformément à la réglementation relative à la protection des données en vigueur, vous disposez de droits, notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, d'opposition au traitement de vos données personnelles, ainsi que du droit de donner des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre décès. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, si vous estimez que le traitement de vos données personnelles constitue une violation de la réglementation relative à la protection des données en vigueur, à l'adresse suivante : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, à l'adresse suivante : CNIL – 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.



Réclamations

Berilish a la volonté de vous apporter en permanence la meilleure qualité de service.

Des mécontentements peuvent survenir au cours de la relation entre vous et votre assureur, nous restons à l'écoute de toute réclamation.

Réclamation liée à la vie du contrat

Pour toute réclamation du premier niveau portant sur la souscription, la gestion de votre contrat, la gestion d'un sinistre ou d'une prestation d'assistance ,

consultez tout d'abord votre gestionnaire assurance en composant

N° Contact 0

9 72 50 75 40

Courriel: <u>gestion@berilish.com</u>

Courrier : Berilish - Service Réclamations 54 Avenue de la Motte-Picquet , 75015 Paris (prix d'un appel local depuis un poste fixe du lundi au vendredi de 09 h à 18 h)

En cas de conflit sur la réponse apportée, vous pouvez vous adresser à Wakam, en écrivant à l'adresse suivante :

Courriel: reclamation@wakam.com

Courrier: Wakam

Service Réclamations 3 120-122 Rue Réaumur

TSA 60235 - 75083 PARIS Cedex 02



Berilish s'engage à accuser réception de votre correspondance dans un délai de 10 jours ouvrables (sauf si Berilish vous a déjà apporté une réponse au cours de ce délai), et à traiter votre réclamation dans un délai maximal de 60 jours ouvrables à compter de la réception de votre courrier.

Wakam s'engage à accuser réception de votre correspondance dans un délai de 10 jours ouvrables (sauf si Wakam vous a déjà apporté une réponse au cours de ce délai), et à traiter votre réclamation dans un délai maximal de 60 jours ouvrables à compter de la réception de votre courrier.

Après épuisement des procédures internes de réclamations propres à Wakam, vous pouvez saisir par écrit le Médiateur de la Fédération Française de l'Assurance (FFA) :

- Soit directement sur le site du médiateur de l'assurance :

https://www.mediation-assurance.org/constituer-mon-dossier/

- Soit par courrier à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance SA 50 110 75441 Paris cedex 09

Le Médiateur est une personnalité extérieure à Wakam qui exerce sa mission en toute indépendance. Ce recours est gratuit. Il rend un avis motivé dans les 3 mois qui suivent sa saisine.

La procédure de recours au médiateur et la « Charte de la médiation » de la FFA sont librement consultables sur le site https://www.franceassureurs.fr/

Pour l'ensemble des offres « dématérialisées » vous avez également la possibilité d'utiliser la plateforme de Résolutions des Litiges en Ligne de la Commission Européenne au lien suivant : http://ec.europa.eu/consumers/odr/



Votre contrat

Votre contrat d'assurance se compose :

- Des présentes Conditions Particulières
- Des Conditions Générales Assurance Vélo- Référence : CG_WAKAM_Berilish

Vous attestez également avoir eu à votre disposition le Document d'Information sur le produit d'assurance concerné.



Attention Toute rectification, rature, surcharge du présent contrat est inopposable à l'assureur.

N° d'Identifiant Créancier SEPA (ICS) :

Mandat de prélèvement SEPA

Référence Unique du Mandat (RUM)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) Berilish à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Berilish. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Informations sur le débiteur : Nom et Prénom : Adresse :	Identification du compte bancaire : IBAN du débiteur :	
CP: Ville: Pays: France	Type de paiement :	

Signature du Courtier/Distributeur par délégation de la Compagnie d'assurance

Jan Har

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque